

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 744

présenté par  
M. Guerini, rapporteur

-----

### ARTICLE 40

À l'alinéa 7, après le mot :

« expérimentation »,

insérer les mots :

« prévue à l'article 21 de la présente loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.